



Club Port Privé MARCO POLO

Résidence Marco Polo "La corvette"
312 Bd des Écureuils-06210 MANDELIEU
portprivemarcopolo@yahoo.fr

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/01/2013

PRESENTS: Mrs BERMOND/ FRATINI / GROUASIL / BONNAFOUX / SAFRAND
Mr BRINGER (Pour le poste N° 1)

ORDRE DU JOUR :

- 1 REMISE DES CAHIERS ET DOCUMENTS COMPTABLES EN SA POSSESSION PAR MR BRINGER DEMISSIONNAIRE
- 2 PBS DE MONTEE DES EAUX DANS LE PORT CES DERNIERS JOURS (POINT EXPOSE PAR Mr BERMOND)
- 3 STATIONNEMENT DE BATEAUX PAR MR BERMOND AVANT LA GRILLE DE SORTIE DU PORT AU NIVEAU DU LOT LUI APPARTENANT
- 4 DIVERS

- 1 - Suite RDV Mrs BONNAFOUS, BRINGER, FRATINI avec MR IMMO pour pointage tout est OK pour 2012. Reste à transférer 5000€ du compte épargne au compte courant B.S. voté en AG pour pendilles. Tous docs, comptes, classeurs, chéquiers ont été remis par Mr BRINGER, sa procuration bancaire annulée, et redonnée à Mr GROUASIL.
Poste de trésorier proposé à Mrs BERMOND et SAFRAND qui refusent. Mr FRATINI accepte de cumuler les fonctions de Vice-Président et de trésorier jusqu'à la prochaine AG, il sera aidé par Mrs BONNAFOUX et GROUASIL. Il est décidé à l'unanimité, pour alléger la charge des membres du CA, de confier le suivi, l'émission des bordereaux et de de remise de chèques à la banque à MR IMMO, qui nous facturera cette prestation. Un point sera fait régulièrement sur celle-ci.
- 2 - En ce qui concerne la montée des eaux dans le port début semaine 4, il a été constaté par Mr BERMOND que le niveau avait atteint les clignotants de la barrière du port, laissant passer un grand nombre de détritues et de bois. Le niveau a selon lui atteint le chiffre 40 sur la règle d'entrée de port, dépassant la hauteur maximum à laquelle les portes auraient être fermées. Cela a provoqué une ouverture forcée des barrières, nous espérons que cela ne causera pas un dysfonctionnement. Nous demandons à la copropriété d'être vigilants dans ce domaine.
- 3- Le CA du club a demandé au syndic de nous fournir tous les éléments en sa possession pour nous permettre d'analyser et de comprendre la situation du lot 802 propriété de Mr BERMOND. Après examen du dernier plan de masse du 1^{er} avril 1998, (réalisé à l'époque par un géomètre à la demande de la copropriété), et déplacement sur le site, il apparaît très clairement que Mr BERMOND possède une partie de quai, et qu'une autre appartient à la copropriété. Après mesures et examen, accord est pris avec Mr GILBERT BERMOND, qui s'engage à ne pas laisser des bateaux stationnés en permanence. Un bateau pourra être stationné sur la partie OUEST de ce quai (coté ancien pilier des portes du port) pour causes de réparations, et cela uniquement pour la période nécessaire à sa remise en état. Le bateau stationné devra être de dimensions permettant une entrée et sortie du port en toute sécurité. IL est convenu qu'à la réception de ce compte rendu Mr GILBERT BERMOND accusera réception et acceptera les termes du présent document qui a été rédigé en commun lors du présent Conseil d'Administration.
- 4- DIVERS :
 - Extincteurs, confirmation de la signature des contrats de fourniture et remplacements pour la somme de 387.21€. Contrat de maintenance option 1 déplacement 18 €, et 6.50 € HT par extincteurs pour la révision annuelle. Pour cette année le nécessaire sera fait 1^{er} quinzaine de février. Accord à l'unanimité.
 - Il est décidé à l'unanimité que du l'électricité du port ne serait coupée qu'à 10h00 du 1^{er} Juin au 30 septembre. Le port n'étant pas très propre il est décidé de prendre contact avec NEC + pour explications.

Pour le CA le Secrétaire ALAIN GROUASIL

Copie : Mr GILBERT BERMOND
Mr DUBUS pour la copropriété